



## Concurrence non divulgué par le bailleur

Par **rodolphe44**, le **27/10/2014** à **18:14**

bonjour, j'ai repris une pizzeria au mois d'avril 2014 mais le bailleur ne m'avait pas prévenu qu'il y avait une autre pizzeria qui s'installai à moins de 20 mètres de mon local. j'aimerais savoir s'il avait obligation de me le dire et si oui quel recours il existe, merci d'avance.  
rodolphe44

Par **moisse**, le **28/10/2014** à **09:24**

Bonjour,

On peut considérer qu'il aurait dû vous le dire, à condition de le savoir.

Vous devrez donc démontrer qu'il avait connaissance de ce projet et du caractère certain de son déroulement.

Vous devrez aussi démontrer en quoi cette proximité vous est dommageable, ce n'est pas forcément évident avec les principes du marketing, par exemple l'expérience a montré que lorsque des boutiques sont proches les unes des autres (vêtements, chaussures...) cette proximité accroît les ventes.

Il en va ainsi de même avec les restaurants.